INTERSYNDICALE DE L'ONF

CGT-Forêt SNAF-UNSA-Forêts SNUPFEN Solidaires

Paris, le 13 janvier 2010

Mesdames et messieurs les administrateurs de l'Office National des Forêts

Le Conseil d'Administration de l'ONF se prononcera prochainement sur le projet de budget 2010 de l'Etablissement. Nous vous demandons de le rejeter unaninement.

Notons tout d'abord qu'il aura fallu attendre six mois avant que l'Etat arrête enfin la nouvelle composition de ce Conseil : voilà qui en dit long sur la profondeur de son désengagement envers notre Etablissement.

Car il s'agit là d'une des premières grandes caractéristiques de ce projet de budget dont la partie « recettes » montre une fois de plus l'urgence d'une réforme en profondeur du financement de l'EPIC, beaucoup trop dépendant des fluctuations du cours des bois. Ce désengagement s'exprime tout d'abord à travers le montant alloué au titre du versement compensateur censé être égal, d'après le Code Forestier, à l'exacte différence entre le coût de mise en œuvre du Régime Forestier dans les forêts des collectivités et les frais de garderie que celles-ci acquittent auprès de l'ONF. Ce principe, s'il était correctement respecté, permettrait d'appliquer une véritable péréquation au niveau national entre communes forestières « riches » et « pauvres », et entre forêts « productives » ou non. Bref, c'est parce que le versement compensateur existe que la gestion forestière peut être identique en tout point du territoire, donc respecter un des principes fondamentaux du service public « à la française ».

Malheureusement, ce versement compensateur est devenu, au fil du temps, une simple somme forfaitaire, constamment revue à la baisse, que l'Etat accorde partiellement à l'Office. Ainsi, si l'on voulait simplement maintenir le versement inscrit pour l'exercice 2010 au niveau de celui des années 1980, il conviendrait de l'augmenter d'au moins 40% !

Par cette attitude contraire à la loi forestière, l'Etat refuse délibérément à l'Etablissement d'exercer sa mission fondamentale de service public auprès des collectivités propriétaires de forêts.

Mais il y a plus grave. Depuis 2006, un mécanisme de transfert de charges incombant naturellement à l'Etat vers le budget de l'ONF s'est enclenché, grevant très lourdement celui-ci. Les pensions civiles en représentent la partie la plus lourde, mais il ne faut pas oublier le « loyer » dû pour les maisons forestières ou le financement des missions d'intérêt général que l'Etat demande à l'Office de mettre en œuvre.

Ainsi, au prétexte d'économies et de réductions de ses dépenses, l'Etat asphyxie lentement mais sûrement notre Etablissement qui se retrouve aujourd'hui au bord de la rupture.

L'autre grande caractéristique de ce projet de budget est l'austérité sans précédent qu'il compte faire supporter aux personnels. Alors que le rythme des suppressions d'effectifs n'a jamais été aussi élevé que depuis ces dernières années, il prévoit d'accélérer encore la cadence. De même programme-t-il une forte réduction des moyens de fonctionnement. Posons-nous donc la question : comment dans ces conditions ces mêmes personnels pourront-ils continuer à assurer encore longtemps une gestion forestière de qualité pour le bien de toute la société ? Non seulement on leur demande de faire toujours plus, plus vite, avec moins de moyens, mais, parce que le désengagement de l'Etat impose d'atteindre l'autofinancement, la priorité est désormais de faire rentrer de l'argent et non plus de mettre en œuvre une véritable gestion forestière multifonctionnelle tournée vers le long terme. La disparition du triage traditionnel et la cure d'amaigrissement pratiquée parmi les effectifs d'agents de terrain et d'ouvriers forestiers en est la triste illustration.

Sans compter que cette nouvelle culture dorénavant entièrement marchande n'est pas sans danger pour la pérennité même des écosystèmes forestiers fragilisés par les menaces que font peser les changements climatiques…

La réduction continue des effectifs et ces nouvelles orientations stratégiques qui vident le métier de « forestier public » de son sens et de son éthique causent de profonds dégâts chez les personnels. Les situations de mal-être et de souffrance explosent, aggravées encore par d'incessants redéploiements et réorganisations fortement déstabilisants pour les personnels administratifs, par une spécialisation outrancière qui cloisonne les métiers dans des services isolés les uns des autres et par un management individualisé des plus agressifs qui impose à tous des objectifs inatteignables faute de moyens suffisants.

Depuis septembre 2008 et l'annonce du fameux plan « Fillon-Drège » qui ne fait qu'aggraver la situation, l'ONF est secoué par un conflit social sans précédent. Le rejet de la politique menée par la Direction Générale actuelle est quasi-unanime chez toutes les catégories de personnels qui le font savoir par de multiples formes d'actions, de la puissante manifestation jusqu'à d'infimes actes de résistance accomplis sur le lieu de travail habituel. La rupture est consommée entre nos trois organisations syndicales qui représentent les deux-tiers des personnels de droit public de l'ONF et la direction. Pour toute réponse à nos revendications, le Directeur Général manie l'arme de la répression, ce qui n'est pas le meilleur moyen pour une reprise du dialogue. En fait, cette situation fortement conflictuelle date de janvier 2009 (un an déjà), lorsque M. DREGE a délibérément torpillé le cycle de négociations qui s'était ouvert après le pic de mobilisation de l'automne précédent. Toutes les organisations syndicales représentatives des personnels de droit public, sans exception, se sont pourtant assises autour de la table avec le ferme espoir d'aboutir à un accord durable, rendu aujourd'hui illusoire par l'attitude irresponsable de la Direction Générale.

Voilà pourquoi nous sommes contraints, afin de débloquer cette situation, de demander l'intervention d'un médiateur externe à l'ONF. Sa neutralité et sa capacité d'écoute éventuelles seront peut-être à même de créer les conditions pour une reprise sérieuse des négociations, seule voie possible pour résoudre ce conflit qui ne fait qu'ajouter à la situation désastreuse de l'Etablissement. Le Conseil d'Administration ayant tout pouvoir pour relayer cette demande auprès des ministères de tutelle, nous nous en remettons à votre sagesse pour vous faire les porte-parole de cette demande.

Espérant que vous saurez nous entendre, nous vous prions d'agréer, Mesdames et messieurs les Administrateurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général
de la CGT-Forêt :
Pascal LECLERCQ
(6, avenue de Grande-Bretagne,
66 000 PERPIGNAN,
06 27 34 34 45
pascal.leclercq@onf.fr)

Le secrétaire général
du SNAF-UNSA-Forêts :
Gérard FRIGANT
(Maison forestière de Guérigny
18 500 VIGNOUX/BARANGEON
06 81 67 07 61
gf421@orange.fr)

Le secrétaire général
du SNUPFEN-Solidaires :
Philippe BERGER
(Chemin de la Louvière
70240 Châtenois
06.84.17.07.97
philippe.berger35@wanadoo.fr)